

Le service social de l'Assurance Maladie, à vos côtés pour accompagner les assurés en difficultés

Le service social de l'Assurance Maladie accompagne les assurés dont l'état de santé affecte leur vie quotidienne ou professionnelle.
Il les informe, les conseille dans leurs démarches et les accompagne pour trouver des solutions adaptées à leur situation.

Les grandes missions du service social

- Faciliter l'accès et le droit aux soins des personnes en situation de précarité.
- Prévenir la désinsertion professionnelle des assurés malades ou handicapés.
- Préserver l'autonomie des assurés malades, handicapés ou âgés.

Plus concrètement...

Le service social accompagne des assurés confrontés à des problématiques complexes et variées, qui :

- rencontrent des difficultés en raison de leur état de santé (ex : reprise de l'activité professionnelle, passage en invalidité)
- sont en arrêt de travail supérieur à trois mois
- souhaitent préparer leur retour à domicile après une hospitalisation
- risquent de perdre leur autonomie
- sont en situation de fragilité au moment du passage à la retraite
- sont âgés de moins de 25 ans et en difficultés pour accéder au système de santé
- ont besoin de conseils sur des thèmes de prévention pour mieux gérer leur santé

Le service social de l'Assurance Maladie c'est avant tout :

Des professionnels expérimentés

L'assistant(e) de service social est titulaire d'un diplôme d'État.

- Il est tenu au secret professionnel.
- Il évalue la situation de chaque assuré(e) et l'accompagne tout au long de son parcours.
- Il reçoit l'assuré lors de réunions ou d'entretiens individuels.
- Il est spécialisé en santé, connaît les droits et les démarches propres à l'Assurance Maladie.

La force d'un réseau

Près de 1750 assistants de service social travaillent au sein de l'Assurance Maladie.

En 2014, ils ont accompagné 551 392 personnes.

Le service social travaille en étroite collaboration avec les services administratifs et médicaux de l'Assurance Maladie.

Le service social de l'Assurance Maladie est présent sur tout le territoire avec plus de 1 710 points d'accueil.

Des partenariats efficaces

Le service social développe de nombreux partenariats: centres d'exams de santé, l'assurance retraite, associations d'insertion et/ou caritatives, missions locales, établissements de soins, associations de patients, partenaires du retour à l'emploi, professionnels de santé, Conseils départementaux, CCAS.

Le service social de l'Assurance Maladie est présent dans votre région pour accompagner les personnes fragilisées par leur état de santé.

Contactez le 36 46 (prix d'un appel local sauf surcoût imposé par certains opérateurs de téléphonie fixe ou mobile). Vous serez mis en relation avec le service social le plus proche.